



Communauté de communes Armagnac Adour  
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE  
Conseil communautaire du 25 février 2020

*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation : 20 février 2020

Secrétaire de séance :

Mme Nathalie BIAU (Saint Germé)

Date d'affichage : 20 février 2020

L'an deux mille vingt le 25 février à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de la Tour à Termes d'Armagnac, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

44
----

Nombre de conseillers présents :

29
----

Nombre de pouvoirs :

4
---

Nombre de votants :

33
----

**Présents** : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Navarre, Payros, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, Pasian, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Capmartin, Fitan, Terrain, Boué, Lajus, Flogny, Coomans, Clot, Biau, Boueilh, Périssé, Bocq, Renaudin, Menvielle, Thomas.

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Lartigolle, Broqua, Franchetto, Cagnasso, Dufau, Darroux, Bastrot, Michel, Darrieux, Ducasse, Granier, Casabonne Pujolle, Daste, Deluc, Cauzette.

**Pouvoirs** : de M. Bastrot à M. Terrain, de Mme Michel à Mme Coomans, de Mr Daste à M. Périssé, de M. Deluc à M. Thomas.

**Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu du 3 février 2020

**- Finances :**

- Approbation des Comptes de Gestion 2019, Comptes Administratifs 2019 et Affectation des résultats

**- Personnel :**

- Modification du tableau des emplois : création emploi d'agent technique polyvalent

**- GEMAPI :**

- Modification des statuts du Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA)

- Compte rendu de la réunion relative à l'exercice de la compétence

**- Divers :**

- Convention d'aide à l'immobilier collectif avec la région Occitanie

**- Questions diverses**

## Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Nathalie Biau est nommée secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu du 3 février 2020

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est adopté à l'unanimité.

## Finances.

### -Approbation du compte de gestion de la CCAA

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Communauté et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### -Vote du compte Administratif 2019

Après s'être fait présenter les comptes, les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, votent le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	2 588 041.77
	Réalisé :	2 202 677,19
	Reste à réaliser :	362 177,00

Recettes	Prévu :	2 793 793.77
----------	---------	--------------

Réalisé :	1 699 959,53
Reste à réaliser :	102 970,00

**Fonctionnement**

Dépenses

Prévu :	5 193 762,50
Réalisé :	4 219 351,65
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu :	5 193 762,50
Réalisé :	5 321 453,08
Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-502 717,66
Fonctionnement :	1 102 101,43
Résultat global :	599 383,77

**-Affectation des résultats 2019 au budget principal 2020**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, constate que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :	672 280,93
- un excédent reporté de :	429 820,50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 102 101,43
- un déficit d'investissement de :	502 717,66
- un déficit des restes à réaliser de :	259 207,00
Soit un besoin de financement de :	761 924,66

***DÉCIDE***

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	1 102 101,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	761 924,66
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	340 176,77
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	502 717,66

## **-Approbation du compte de gestion « Energies Renouvelables »**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif des Energies Renouvelables et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## **-Affectation des résultats 2019 « Energies Renouvelables »**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, constate que le compte administratif fait apparaître

- un déficit de fonctionnement de :	<b>406,14</b>
- un excédent reporté de :	<b>2 216,46</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>1 810,32</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>21 331,05</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>21 331,05</b>

### **DÉCIDE**

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉ- DENT	<b>1 810,32</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>1 810,32</b>

**-Vote du compte Administratif 2019 « Energies Renouvelables »**

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, après s'être fait présenter les comptes votent le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 607,00
	Réalisé :	3 606,70
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu :	24 938,20
	Réalisé :	24 937,75
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

	Prévu :	6 216,46
Dépenses	Réalisé :	4 013,32
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu :	6 216,46
	Réalisé :	5 823,64
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	21 331,05
Fonctionnement :	1 810,32
Résultat global :	23 141,37

**-Approbation du compte de gestion « Zone artisanale de Mauranche »**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la *Zone artisanale de Mauranche* et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019

8 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

#### **-Affectation des résultats 2019 de la Zone Artisanale Mauranche**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire sous la Présidence de Mr Christian Jelonch, après avoir approuvé le compte administratif 2019 et constatant que le compte fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **0,00**

- un excédent reporté de : **22 713,58**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **22 713,58**

- un déficit d'investissement de : **30 444,72**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **30 444,72**

#### **DÉCIDE**

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT **22 713,58**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **22 713,58**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **30 444,72**

## **-Vote du compte Administratif 2019 de la Zone Artisanale de Mauranche**

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, après s'être fait présenter les comptes votent le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	65 539,34
	Réalisé :	65 539,34
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	73 423,20
	Réalisé :	35 094,62
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	77 839,64
	Réalisé :	39 511,06
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	77 839,64
	Réalisé :	62 224,64
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-30 444,72
Fonctionnement :	22 713,58
Résultat global :	-7 731,14

## **-Approbation du compte de gestion « Zone artisanale de Saint Germé »**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la *Zone artisanale de Saint Germé* et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

#### **-Affectation des résultats 2019 du budget de la zone Artisanale de St Germé**

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : **27 698,00**

- un déficit reporté de : **24 288,17**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de  
: **3 409,83**

- un déficit d'investissement de : **137 646,10**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **137 646,10**

#### **DÉCIDE**

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :  
EXCÉDENT **3 409,83**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE  
(1068)

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT  
(002) **3 409,83**



RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :  
DÉFICIT

**137 646,10**

**- Vote du compte Administratif 2019 de la Zone de Saint Germé**

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, après s'être fait présenter les comptes votent le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Zone de Saint Germé et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>310 560,25</b>
	Réalisé :	<b>310 560,25</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes	Prévu :	<b>310 560,25</b>
	Réalisé :	<b>172 914,15</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>335 502,28</b>
	Réalisé :	<b>198 509,18</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes	Prévu :	<b>335 502,28</b>
	Réalisé :	<b>201 919,01</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-137 646,10</b>
Fonctionnement	<b>3 409,83</b>
Résultat global :	<b>-134 236,27</b>

**-Modification du tableau des emplois : création emploi d'agent technique polyvalent.**

Le président informe l'assemblée du départ à la retraite de l'agent occupant l'emploi d'agent technique polyvalent, appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Afin de pallier son remplacement, il propose de créer un emploi d'agent technique polyvalent pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Les fonctions rattachées à cet emploi seraient les suivantes : réalisation de l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution des travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 17 décembre 2019,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux

Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	16,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	8,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoints techniques Territoriaux
Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35,00 H	Coordination de l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE multi sites et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes	Adjoints d'animation Territoriaux

Animateur	1	17,95 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	11,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire	Adjointes d'animation Territoriaux
Directeur du centre multi accueil,	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directeur du centre multi accueil	1	23,13 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives

ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	31,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux

Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Aide à la préparation des repas au collège, livraison et aide à la prise des repas, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	32,50 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	28,00 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	10,00 H	Direction, enseignement artistique, flûte et formation musicale.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	6,50 H	Enseignement artistique, formation musicale	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

#### GEMAPI

#### - Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA) : Modifications statutaires

Le 27 décembre 2018, un arrêté préfectoral créait le Syndicat Mixte de l'Adour Amont.

Le 10 décembre 2019, un arrêté préfectoral portait retrait de compétences optionnelles et modifiait ainsi les statuts du SMAA.

Le 12 décembre 2019, un arrêté inter-préfectoral modifiait le périmètre du SMAA en intégrant le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arros. (SMBVA)

Aussi, le 17 janvier 2020, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du syndicat.

IL est demandé maintenant au conseil communautaire de se prononcer sur ces nouveaux statuts actant l'adhésion du SMBVA et de la communauté de communes du plateau de Lannemezan.

Les membres du conseil communautaires décident, à l'unanimité, d'accepter ces nouvelles adhésions et de modifier les statuts en conséquence.

#### - Compte-rendu de la réunion relative à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le 6 février dernier une réunion était organisée par Michel Chanut, président du SMBV du Midour et de la Douze, lors de laquelle sont intervenus Maître P. Marc et des représentants de département (CATER) et de l'Institution Adour.

M. Chanut fait le compte-rendu de cette rencontre dont la finalité était d'expliquer la compétence GEMAPI et principalement la « protection des inondations ».

Il alerte l'assemblée sur les conditions financières que vont impliquer la réfection des digues en mauvais état, d'autant plus qu'aucune solidarité entre territoire n'est prévue pour ces travaux.

L'assemblée a déjà eu connaissance du coût qui a été évoqué par M. Lajus et souhaite effectivement qu'une solution soit trouvée pour alléger la facture.

- **Réhabilitation Hôtel Caupenne : convention de cofinancement Région et CCAA.**

Il est soumis à l'approbation de l'assemblée communautaire les modalités de participation de la Région Occitanie aux aides à l'immobilier collectif économique pour le financement de la réhabilitation de l'ancien hôtel Caupenne afin de créer un tiers-lieu.

En effet, la Région Occitanie intervient en tant que cofinancier en accordant une subvention de 129 500 euros.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité (2 abstentions),

-d'accepter la convention de cofinancement entre la CCAA et la Région Occitanie pour la mise en œuvre d'une aide à l'immobilier collectif.

-d'autoriser M. le Président à signer la convention correspondante.

M. Baratault évoque le devenir de ce projet de création d'un hôtel d'entreprises alors que l'opération « tiers-lieu », débutée à l'été dernier n'a pas donnée les effets escomptés.

Il est répondu que des entreprises telle que CERFRANCE sont en recherche de locaux et donc le projet est toujours d'actualité. La convention avec la Région est destinée à contractualiser l'aide financière qui sera apportée.

Questions diverses

1) Le Président revient sur une lettre rédigée par des enseignants en devoir de réserve adressée en période électorale aux 24 maires du territoire. Cette lettre émane de 9 enseignants signataires et est issue de Saint-Germé (origine de l'e-mail). Il évoque alors cette période de six ans très difficile dans les relations école/CCAA, avec même un signalement à l'inspection de l'Education Nationale en 2018, lors des conseils d'école. Il n'est pas étonné qu'une telle lettre ait été produite et, pour ramener le calme et éviter les tensions, il signale que les représentants de la CCAA ne siègeront plus au conseil d'école du RPI St Mont / St Germé.

2) Il est évoqué l'augmentation de la taxe de séjour de 0.70 euros à 1.60 euros. M. le Président sollicitera l'Office de Tourisme du Pays afin d'obtenir des explications et rappelle que pour répondre à des questions complexes nécessitant des recherches ou des interrogations de service, il convient de la poser au moins 7 jours avant le conseil.

La séance est levée à 22 H 30.